



EUROPE 1

LOUIS SCHWEITZER – Le 06/04/2008 – 09 :07

ASTRID BARD

Bonjour Louis SCHWEITZER.

LOUIS SCHWEITZER

Bonjour.

ASTRID BARD

Vous êtes le président de la HALDE, la HAUTE AUTORITE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET POUR L'EGALITE. Aujourd'hui, vous nous parlez des droits à la retraite.

LOUIS SCHWEITZER

Oui. La retraite c'est un sujet qui intéresse beaucoup de gens, même s'il est un peu technique. Alors, vous savez que pour toucher sa retraite, il faut avoir un certain nombre d'années de cotisations. Et la loi prévoit une possibilité de racheter les trimestres d'études supérieures, ce qui permet aux personnes d'avoir des années de cotisations supplémentaires, et donc d'avoir plus tôt le droit à une pleine retraite. Et cette possibilité de racheter les trimestres d'études supérieures est offerte aux salariés jusqu'à l'âge de 60 ans seulement.

ASTRID BARD

Et alors pour les professions libérales, comment ça se passe ?

LOUIS SCHWEITZER

Alors pour ces professions libérales au contraire, la possibilité de racheter ses trimestres est offerte jusqu'à 65 ans. Et nous avons été saisis par un salarié du secteur privé qui avait 62 ans et qui nous disait : je veux racheter mes droits de retraite mais on me le refuse parce que j'ai plus de 60 ans.

ASTRID BARD

Et ça, on peut considérer que c'est une discrimination ?

LOUIS SCHWEITZER

Le Collège de la HALDE a considéré que cette différence de traitement, qui était fondée sur l'âge sans aucune justification, était discriminatoire et contraire aux dispositions des conventions européennes. Nous, nous considérons qu'il est normal que tout salarié puisse racheter ses droits jusqu'au moment où il part en effet à la retraite.

ASTRID BARD

Et alors comment faire pour changer cette situation ?

LOUIS SCHWEITZER

Ce n'est pas très compliqué, il suffit d'abroger cette limite d'âge pour le rachat, et de faire en sorte que chacun puisse racheter ses années d'études jusqu'à la liquidation de sa pension. Et nous avons donc adressé une lettre au ministre compétent, le ministre du Travail, pour qu'il mette en œuvre cette réforme. Ça nous arrive assez souvent d'ailleurs d'adresser au gouvernement des demandes, de remettre en cause des législations, des réglementations qui ne sont plus adaptées et qui créent des discriminations.

ASTRID BARD

C'est ça parce qu'en fait aujourd'hui le problème, c'est qu'il y a

encore des textes qui sont discriminatoires !

LOUIS SCHWEITZER

Il faut savoir que le droit des discriminations, la protection des minorités a beaucoup progressé, et qu'il y a des textes anciens qui n'ont pas été mis à jour, et donc qui ne sont pas cohérents avec les droits de l'homme tels qu'ils sont compris aujourd'hui en France et en Europe.

ASTRID BARD

Alors en cas de discrimination, on peut joindre la HALDE au 08.1000.5000 ou bien par courrier au 11, rue Saint-Georges à Paris dans le 9^{ème} . FIN{